

- **Question 1**

Question pour le SPIP de la Réunion : comment avez-vous décidé que l'information serait donnée par les bénévoles ? Quels retours observez-vous sur cette répartition des rôles (avantages, inconvénients). Et savoir qui sont ces bénévoles, s'ils ont été formés à donner l'info etc...

Réponse :

A la Réunion, le constat d'un manque d'information des justiciables pesant sur un nombre réduit d'animateurs de justice restaurative nous a encouragé à construire un maillage de l'information s'appuyant sur des bénévoles.

D'un côté, nous observions l'affluence croissante des demandes de justice restaurative de la part des justiciables et leurs besoins d'information complète, claire et personnalisée avant l'engagement dans une démarche de ce type.

De l'autre côté, nous relevions des limites de différentes natures, provenant des professionnels de la chaîne pénale, en charge d'informer leurs publics sur la possibilité de recourir à une offre restaurative.

Nous avons donc construit au fur et à mesure des besoins du terrain, la possibilité d'une information à deux niveaux, permettant de tenir compte à la fois des réalités des professionnels de la chaîne pénale et de l'engouement des justiciables.

Ainsi, si la situation le requiert les personnes intéressées par la justice restaurative peuvent d'abord être orientées vers les bénévoles pour recevoir une information plus précise sur la justice restaurative, leur offrant la possibilité d'affiner leur demande avant d'être orientées vers les animateurs de mesure de justice restaurative.

L'inconvénient majeur est l'ajout d'un nouvel interlocuteur pour les personnes, toutefois cette organisation présente l'avantage de réduire considérablement les délais d'attente pour les personnes en demande d'information améliorant aussi la réponse aux demandes d'accompagnement, notamment, de médiation restaurative sur le département.

Si les personnes bénévoles nous offrent une grande disponibilité, elles présentent en revanche une certaine volatilité. Cela demande donc une conduite particulière à l'égard de cette précieuse ressource. Tous les bénévoles suivent un parcours d'apprentissage. Ils sont tous formés au concept de la justice restaurative, et pour les bénévoles recevant les personnes en entretien individuel, ils sont plus particulièrement formés à transmettre l'information sur la justice restaurative selon la posture relationnelle requise. Ils peuvent venir de tous horizons et partagent les valeurs de la justice restaurative. Ils se réunissent régulièrement afin de rester informés et échanger.

- **Question 2**

Bonjour, CPIP en milieu fermé, les détenus intéressés sont orientés pour un entretien d'information sur la JR auprès de ma collègue et moi, CPIP formées JR. Or pour l'instant il n'y a pas de RCV/RDV mises en place à l'établissement. Nous travaillons à un ciné débat dans un cinéma pour le grand public (avec des permissions pour certains détenus) mais je crains qu'on soit face ensuite à des demandes auxquelles nous aurons des difficultés à répondre.

Réponse donnée pendant le webinaire

- **Question 3**

Bonjour, Comment devient-on animateur ?

Réponse donnée pendant le webinaire

[Pour plus d'information, retrouvez les formations de l'IFJR sur notre site en cliquant ici](#)

- **Question 4**

Bonjour, dans vos échanges, les personnes étaient-elles plutôt intéressées par de la médiation restaurative ou par des RCD-RDV ?

Réponse donnée pendant le webinaire

- **Question 5**

Qu'est ce qui ressort le plus comme motivations profondes des auteurs à s'intéresser à la JR ?

Réponse donnée pendant le webinaire

Pour plus d'informations, retrouvez l'observatoire de la justice restaurative avec les retours des participants aux mesures de JR, sur le site de l'IFJR : <https://www.justicerestaurative.org/les-resultats-en-france/>

- **Question 6**

En tant qu'animatrice de justice restaurative, est-ce que dès l'information vous avez eu l'impression que certains auteurs n'étaient pas prêts ? Est-ce que vous commencez des entretiens préparatoires ou est-ce que vous lui dites dès la fin de l'information ?

Réponse donnée pendant le webinaire

- **Question 7**

Combien de temps par semaine en moyenne consacrez-vous à la justice restaurative ?

Réponse donnée pendant le webinaire

- **Contacts utiles**

> **Coordinatrices des antennes de l'IFJR**

<http://www.justicerestaurative.org/les-antennes-de-lifjr/>

> **Envoyer sa demande de bénévolat**

Merci de remplir le questionnaire : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd-0boizOJ1GvOREE7DCkNk5agTF0i-1pfEFRdXXs6iQZklLQ/viewform?usp=pp_url

> **Adhérer à l'IFJR**

<https://www.helloasso.com/associations/institut-francais-pour-la-justice-restaurative/adhesions/adherer-a-l-ifjr>

- **Sitographie**

> **Cadre légal**

Article 10-1 CPP

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000029370754/

Article 10-2 CPP

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042193519/

Article 707 IV CPP

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000029370803/2014-10-01/

Article D1-1-1 CPP

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042725063/2020-12-24

Article L13-4

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039087895/2021-09-30/

Guide méthodologique de la justice restaurative pour les mineurs :

<http://www.justice.gouv.fr/justice-des-mineurs-10042/justice-des-mineurs-le-guide-de-la-justice-restaurative-34381.html>

Guide méthodologique de la justice restaurative

<http://www.justice.gouv.fr/publications-10047/guides-professionnels-10048/guide-methodologique-de-la-justice-restaurative-33606.html>

Circulaire du 15 mars 2017 relative à la mise en œuvre de la justice restaurative

http://www.textes.justice.gouv.fr/art_pix/JUST1708302C.pdf

Décret 21 décembre 2020 (article 7) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042722470>

Décret 23 novembre 2021 (article 2) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044359473>

Enquête nationale : <https://www.justicerestaurative.org/les-resultats-en-france/>

> **Liens du ministère de la Justice**

Avril 2017 - Définition JR

<http://www.justice.gouv.fr/le-ministere-de-la-justice-10017/quest-ce-que-la-justice-restaurative-29943.html>

Novembre 2019 - Semaine de la JR

<http://www.justice.gouv.fr/le-ministere-de-la-justice-10017/semaine-de-la-justice-restaurative-32778.html>

Novembre 2019 - Semaine de la JR

Visite de N.BELLOUBET a Juvisy sur Orge(91)

<http://www.justice.gouv.fr/justice-des-mineurs-10042/la-justice-restaurative-a-la-une-32832.html>

Novembre 2020 - Semaine de la JR

<https://www.justice.fr/semaine-justice-restaurative>

Novembre 2020 - Animé présentation de la JR

<https://www.youtube.com/watch?v=tYsLXPNTxPI>

Novembre 2020 - Un nouvel outil à disposition des SPIP

<http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/justice-restaurative-33609.html>

26 février 2021 - Gazette du palais

https://www.gazette-du-palais.fr/wp-content/uploads/2021/03/Dépêche_relative_au_traitement_des_infractions_sexuelles_susceptibles.pdf

Février 2021 - Retour après deux années d'expérimentations

<http://www.justice.gouv.fr/justice-des-mineurs-10042/justice-restaurative-un-impact-positif-qui-gagne-a-etre-connu-33758.html>

Dépliants JR du Ministère de la justice

https://www.cnape.fr/documents/ministere-de-la-justice_-plaquette-communication_-justice-restaurative/

> **Articles**

Slate - novembre 2020

<http://www.slate.fr/story/196040/justice-restaurative-france-aide-victimes-auteurs-reconstruction-responsabilisation>

o **Qui contacter ?** o

Institut français pour la Justice Restaurative

Adresse mail : contact@justicerestaurative.org

Téléphone : 05 59 27 46 88

Adresse postale : 70131, 64001 PAU CEDEX 01

Site internet : justicerestaurative.org